

AVIS DE LIMITATION DU DROIT D'EXERCICE

Le Comité exécutif de l'Ordre des ingénieurs du Québec a prononcé la limitation volontaire du droit d'exercice de l'ingénieur Jean-François Rondeau (membre no 137417) dans le domaine de la protection incendie.

L'ingénieur Rondeau dont le domicile professionnel est situé à St-Bruno-de-Montarville, s'est engagé à ne plus exercer dans ce domaine le 29 février 2012. Depuis cette date, il n'est plus autorisé à y exercer des activités.

